

commission du Transcontinental absolument rien, et c'est M. Bergevin lui-même nous en donne la preuve dans son témoignage, quand il dit, page 617 du Rapport:

D. Le bassin de radoub n'était-il pas à vous?—R. Non seulement le droit pour jusqu'au premier de mai.

D. Vous saviez très bien que ce bassin de radoub ne vous appartenait pas?—R. Oui, je n'ai pas acheté de propriété.

Et cependant l'acte de vente, en date du 10 octobre 1911, devant le notaire C. E. Taschereau, de Québec, dit que Bergevin était propriétaire du bassin de radoub, comme on peut le constater par l'extrait suivant de cet acte:

Attendu que les dites parties d'autre part, exigent, pour les objets de leur ligne de chemin de fer, la démolition d'un bassin de radoub appartenant à ladite partie d'une part et situé sur le lopin portant le numéro deux mille cinq cent vingt-cinq (2525) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier Champlain, ville de Québec, lequel est la propriété dudit R.-R. Bergevin, qui l'a acquise d'Adolphe Chevalier par contrat en date du sixième jour d'août 1911, faite par devant Jos. Allaire, notaire.

Il n'y a aucun doute que cette clause a été mise dans l'acte afin de faire croire que Bergevin était vraiment propriétaire du bassin de radoub, et cependant M. Parent qui est avocat, et M. Taschereau qui est notaire, avaient devant eux, en passant cet acte, l'acte notarié passé entre Chevalier et Bergevin le 26 d'août 1911, devant le notaire Allaire.

M. BUREAU: L'honorable député me permettra-t-il de lui dire que ce qu'il vient de lire prouve que le lot appartenait à Bergevin?

M. SEVIGNY: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que ce terrain appartenait à la duchesse de Bassano.

M. BUREAU: Qu'est-ce qu'il vend?

M. SEVIGNY: Rien, absolument rien, vous en verrez la preuve aux exhibits 35 et 36 du rapport.

Mais il y a une autre chose très grave à remarquer dans cette transaction. M. Parent nous dit qu'il a abandonné sa position de président du Transcontinental le 6 d'octobre 1911, et cependant c'est par un acte authentique passé devant le notaire Taschereau, le 10 octobre 1911, exhibit n° 36, qu'il s'est engagé au nom de la commission du Transcontinental à donner une somme de \$4,250 pour rien à M. Raoul Bergevin.

[M. Sévigny.]

Bergevin nous fournit lui-même la preuve qu'il a fait cette transaction avec M. Parent lui-même, et voici ce qu'il dit dans son témoignage, page 617 du Rapport:

D. Avec qui l'avez-vous faite?—R. Avec M. Parent.

D. Il est avocat?—R. Oui.

D. Et un avocat très distingué?—R. J'ai du passer cela devant le notaire Taschereau.

D. Et vous avez fait le marché avec M. Parent lui-même?—R. Oui.

Examinons maintenant la transaction faite par M. Parent et M. Bergevin au sujet de la glacière Martineau, exhibits 32 et 33 du Rapport. M. Bergevin nous dit encore qu'il a fait ce marché avec M. Parent. Le 19 août 1911, Bergevin a acheté une glacière de Martineau au prix de \$2,000; et là encore il a pris la précaution de dire à Martineau qu'il devrait éviter de travailler contre le candidat libéral dans la division de Québec-ouest.

Le 30 septembre 1911, après les élections générales et quelques jours avant la résignation de M. Parent comme président du Transcontinental, Bergevin a vendu cette glacière à la commission par acte signé par M. Parent pour une somme de \$3,700. Cette glacière avait pris une plus-value de \$1,700 en un mois. Il est certain que Martineau lui-même n'aurait pu obtenir un sou du Transcontinental pour cette glacière; mais c'était différent quand il s'agissait de M. Bergevin qui faisait la lutte dans le comté de Montmorency, comme il le dit lui-même, pour le fils du président de la commission du Transcontinental, candidat libéral dans ce comté.

L'honorable député de South-Renfrew (M. Graham) a dénoncé dans cette Chambre le changement fait par le Gouvernement actuel du site des usines du Transcontinental que l'ancienne administration avait décidé de construire au Cap-Rouge, à huit milles environ de Québec. Quelques amis politiques de l'ancienne administration avaient appris que les usines du Transcontinental seraient construites au Cap-Rouge, et ils avaient acheté une étendue considérable de terrain en cet endroit en vue d'y faire une spéculation très avantageuse. Aussi, il fallait voir la rage de tous ces spéculateurs quand il a été décidé que ces usines seraient construites à Saint-Malo et non au Cap-Rouge, et même l'un d'eux est allé jusqu'à déclarer qu'il dépenserait \$25,000 pour combattre la candidature du maire Napoléon Drouin parce que celui-ci avait approuvé le projet de construire des usines à Saint-Malo.